



TENDANCES DES POPULATIONS D'ESPÈCES EN PÉRIL

INDICATEURS CANADIENS DE
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2023) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Tendances des populations d'espèces en péril. Consulté le *jour mois année*.

Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/tendances-populations-especes-peril.html.

Code de projet: EC21032

N° de cat. : En4-144/37-2023F-PDF

ISBN : 978-0-660-46266-0

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage Édifice Fontaine

200 boul. Sacré-Cœur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860

Télécopieur : 819-938-3318

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roy du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English.

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

TENDANCES DES POPULATIONS D'ESPÈCES EN PÉRIL

Janvier 2023

Table des matières

Tendances des populations d'espèces en péril	5
Aperçu des résultats	5
Résultats par niveau de risque.....	6
Espèces disparues du pays, menacées et en péril.....	6
Espèces préoccupantes.....	7
À propos de l'indicateur.....	8
Ce que mesure l'indicateur.....	8
Pourquoi cet indicateur est important.....	8
Initiatives connexes.....	9
Indicateurs connexes	9
Sources des données et méthodes	9
Sources de données	9
Méthodes	11
Changements récents	12
Mises en garde et limites	13
Ressources.....	13
Références.....	13
Renseignements connexes	14

Annexe	15
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document	15

Liste des figures

Figure 1. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces en péril, Canada, mai 2021	5
Figure 2. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces disparues du pays, menacées ou en voie de disparition, Canada, mai 2021.....	7
Figure 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces préoccupantes, Canada, mai 2021.....	8

Liste des tableaux

Tableau 1. Définitions des espèces en péril.....	10
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces en péril, Canada, mai 2022	15
Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces disparues du pays, menacées ou en voie de disparition, Canada, mai 2022	17
Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces préoccupantes, Canada, mai 2022.....	19

Tendances des populations d'espèces en péril

Des populations d'espèces sauvages en santé constituent des éléments importants de la biodiversité. Au Canada, certaines espèces ont connu un déclin de leur population ou sont naturellement rares et risquent maintenant de disparaître. Les espèces en péril sont des espèces sauvages qui sont à risque et en danger de disparition et qui nécessitent des mesures de rétablissement ou de gestion. Le rétablissement ou la gestion réussie des espèces en péril peut être un processus à long terme dont l'objectif est d'arrêter ou d'inverser les déclins et d'améliorer la probabilité que les espèces se maintiennent à l'état sauvage. Cet indicateur fournit une évaluation préliminaire pour déterminer si les tendances de la population (le nombre) et la répartition (la façon dont elle est répartie) des espèces en péril énumérées dans la *Loi sur les espèces en péril* concordent avec les objectifs de rétablissement ou de gestion.

Aperçu des résultats

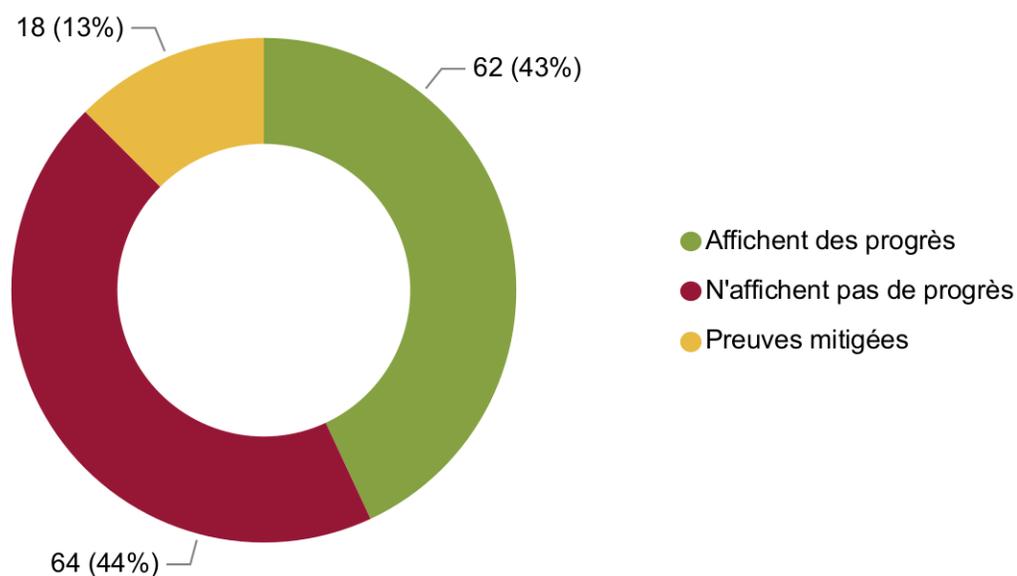
Pour les 144 espèces en péril pour lesquelles des tendances de population et de répartition ont pu être déterminées :

62 espèces (43 %) affichent des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition

18 espèces (13 %) affichent des preuves mitigées, c'est-à-dire que certains renseignements laissent croire à une amélioration des tendances, mais qu'il existe aussi des signes de déclin

64 espèces (44 %) n'affichent pas de progrès vers leurs objectifs de population et de répartition

Figure 1. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces en péril, Canada, mai 2022



www.canada.ca/indicateurs-environnementaux

[Données pour la figure 1](#)

Remarque : En plus des 144 espèces présentées dans la figure, il y a également 83 espèces avec des objectifs de population et de distribution dont les réévaluations ne contenaient pas assez d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données laissant croire à une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

Afin d'évaluer si les espèces en péril affichent des progrès vers leurs objectifs de rétablissement ou de gestion, deux conditions doivent être remplies :

1. Un programme de rétablissement ou un plan de gestion a été publié dans le Registre public des espèces en péril.
2. L'espèce a été réévaluée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, ou un Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement a été rédigé pour l'espèce.

Il existe 256 espèces qui remplissent ces deux conditions. Pour 10 de ces 256 espèces, leur rétablissement a été jugé irréalisable; pour 19 espèces, leur programme de rétablissement ou leur plan de gestion ne contenait pas d'objectifs de population et de répartition; et pour 83 espèces, la réévaluation ou le document sur les progrès réalisés en matière de rétablissement ne contenaient pas suffisamment d'informations pour déterminer les tendances en matière de population et de répartition. Par conséquent, les résultats sont fondés sur les 144 espèces restantes.

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est la principale loi canadienne en matière d'évaluation, d'inscription et de rétablissement des espèces en péril. La LEP vise à :

- prévenir la disparition du pays ou l'extinction des espèces sauvages au Canada
- Contribuer au rétablissement des espèces sauvages qui sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées
- gérer les espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent en voie de disparition ou menacées

Le rétablissement ou la gestion des espèces sont affectés par de nombreux facteurs, y compris la durée de vie de l'espèce, le cycle de reproduction et l'état de l'habitat. Ils peuvent aussi être touchés par des menaces telles que la perte d'habitat et la pollution. De plus, le rétablissement ou les résultats de la gestion des espèces rares peuvent être difficiles à évaluer, surtout si l'espèce est difficile à trouver et à identifier. Il est important de noter qu'il faut parfois de nombreuses années pour observer une évolution de la population ou de la répartition d'une espèce en réponse aux efforts de rétablissement ou de gestion.

Résultats par niveau de risque

Les espèces en péril sont des espèces sauvages qui risquent de disparaître. Les espèces disparues du pays sont le plus à risque, suivies par les espèces en voie de disparition, puis les espèces menacées et finalement les espèces préoccupantes.

Une espèce disparue du pays est une espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage. Une espèce en voie de disparition désigne une espèce qui risque de disparaître du pays ou de la planète de façon imminente. Une espèce sauvage menacée est susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs qui conduisent à son déclin. Une espèce préoccupante est une espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition ou menacée si rien n'est fait pour contrer les facteurs favorisant son déclin.

Espèces disparues du pays, menacées et en péril

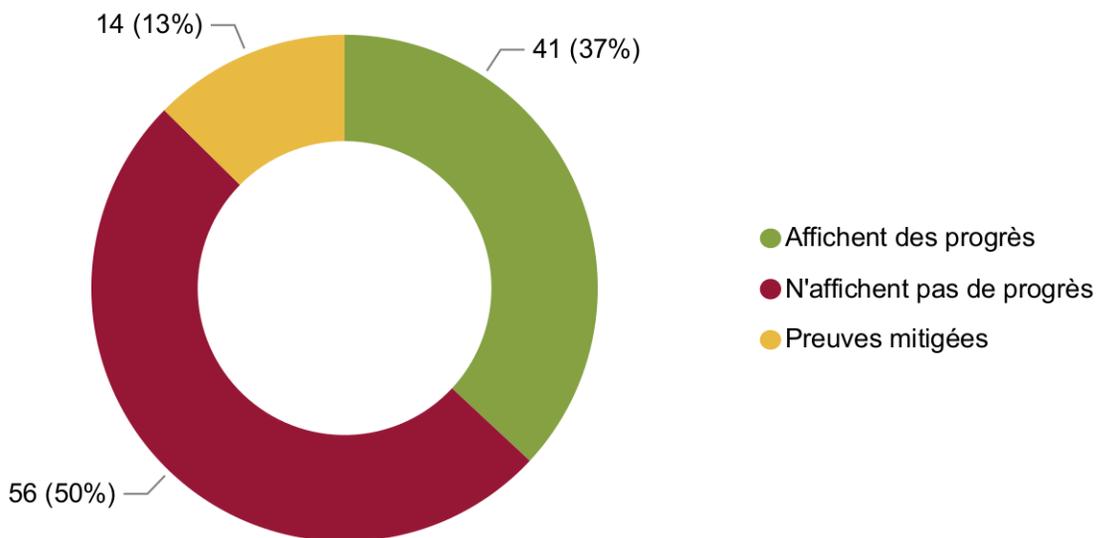
Aux termes de la LEP, des programmes de rétablissement doivent être préparés pour les espèces qui sont inscrites à la liste comme espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Les programmes de rétablissement déterminent, entre autres, les menaces qui pèsent sur les espèces et leur habitat, désignent l'habitat essentiel, et établissent les objectifs en matière de population et de répartition.

Aperçu des résultats

Sur les 111 espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées pour lesquelles des tendances ont pu être déterminées :

41 espèces (37 %) affichent des progrès vers l'atteinte de leurs objectifs de population et de répartition
14 espèces (13 %) affichent des preuves mitigées, c'est-à-dire que certains renseignements suggèrent une amélioration des tendances, mais qu'il existe aussi des signes de déclin
56 espèces (50 %) n'affichent pas de progrès vers l'atteinte de leurs objectifs de population et de répartition

Figure 2. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces disparues du pays, menacées ou en voie de disparition, Canada, mai 2022



www.canada.ca/indicateurs-environnementaux

[Données pour la figure 2](#)

Remarque : En plus des 111 espèces présentées dans la figure, il y a également 52 espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du pays dont les objectifs de population et de répartition ont fait l'objet de réévaluations qui ne contenaient pas suffisamment d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont présentés dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données qui suggèrent une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre à 100.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

Espèces préoccupantes

Les espèces préoccupantes se situent dans la catégorie de risque le plus faible de la LEP. Ce sont des espèces qui risquent de devenir menacées ou en voie de disparition en raison d'une combinaison de caractéristiques biologiques et de menaces identifiées.

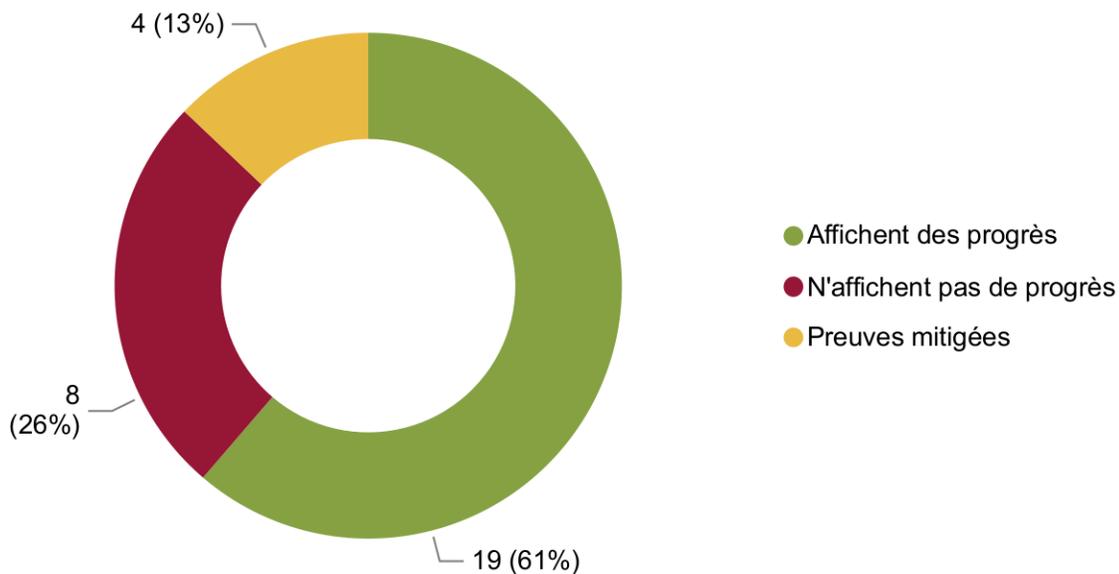
En vertu de la LEP, un plan de gestion doit être élaboré pour une espèce inscrite comme étant une espèce préoccupante. Les plans de gestion incluent des mesures visant le maintien d'un niveau de population durable de l'espèce concernée. Ils peuvent inclure des objectifs de population et de répartition dans le cadre de leurs objectifs de gestion, mais ce n'est pas une exigence.

Aperçu des résultats

Parmi les 31 espèces préoccupantes qui comprennent des objectifs de population et de répartition et pour lesquelles des tendances ont pu être établies :

- 19 espèces (61 %) affichent des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition
- 4 espèces (13 %) affichent des preuves mitigées, c'est-à-dire que certains renseignements suggèrent une amélioration des tendances, mais qu'il existe aussi des signes de déclin
- 8 espèces (26 %) n'affichent pas de progrès vers leurs objectifs de population et de répartition

Figure 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces préoccupantes, Canada, mai 2022



www.canada.ca/indicateurs-environnementaux

[Données pour la figure 3](#)

Remarque : En plus des 31 espèces présentées dans la figure, il y a également 31 espèces préoccupantes ayant des objectifs de population et de distribution dont les réévaluations ne contenaient pas suffisamment d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont présentés dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données qui suggèrent une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur montre si les tendances des populations et de la répartition des espèces en péril sont conformes aux objectifs des programmes de rétablissement ou des plans de gestion. Les résultats doivent être interprétés avec prudence, car il faut parfois plusieurs années pour que les espèces progressent par rapport à leurs objectifs de population et de répartition. Des exemples de défis à relever pour montrer les progrès sont : une longue période de temps et plusieurs générations nécessaires pour que les espèces puissent réagir aux mesures de gestion et de rétablissement, et la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour que les informations soient recueillies et évaluées.

Pourquoi cet indicateur est important

L'indicateur fournit une évaluation préliminaire des activités de rétablissement ou de gestion et s'ils sont sur la bonne voie. Les espèces en péril sont des éléments importants d'écosystèmes sains et les protéger contribue au maintien de la biodiversité. En règle générale, la gestion ou le rétablissement fructueux des espèces devraient arrêter ou inverser, au fil du temps, le déclin significatif attribuable à l'activité humaine et contribuer à augmenter ou stabiliser la probabilité de pérennité des espèces à l'état sauvage.

Initiatives connexes

Cet indicateur suit de progrès de la [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026 par rapport à la cible](#) : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne. Les données les plus récentes disponibles montrent que, D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 %.

De plus, l'indicateur contribue aux [objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Il est lié à l'objectif 15 du Programme 2030 (Vie terrestre) et à la cible 15.5 : « Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. »

L'indicateur contribue également à l'élaboration de rapports sur l'objectif 2 des [Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#) : « D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion. »

L'indicateur contribue aussi le [Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (en anglais seulement). Il est lié à la cible 4 : « Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence. »

Indicateurs connexes

L'indicateur sur le [Changement de statut des espèces sauvages en péril](#) suit l'évolution de la situation des espèces en péril évaluées par le [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#).

L'indicateur sur la [Situation générale des espèces sauvages](#) fait état du risque de disparition d'un vaste ensemble d'espèces et peut révéler des signes avant-coureurs de problèmes avant que les espèces n'atteignent un état critique.

L'[Indice des espèces canadiennes](#) suit les tendances moyennes des populations de vertébrés au Canada.

Sources des données et méthodes

Sources de données

Pour les espèces inscrites en vertu de la [Loi sur les espèces en péril](#) (LEP), les objectifs de population et de répartition sont tirés des programmes de rétablissement finaux (pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées) ou des plans de gestion finaux (pour les espèces préoccupantes).

Pour évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs, les données sur les populations et la répartition sont tirées de la plus récente évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), des [Rapports sur les progrès de la mise en œuvre du document de rétablissement](#) et de d'autres données disponibles au public.

Tous les documents sont disponibles sur le site du [Registre public des espèces en péril](#) ou peuvent être obtenus auprès du [COSEPAC](#).

Complément d'information

Évaluations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendant qui détermine la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés, des populations à caractère distinct ou importantes sur le plan de l'évolution ou d'autres unités désignables du Canada qui sont considérées en voie de disparition de la planète ou du pays. Le rapport d'évaluation rassemble les meilleures données scientifiques disponibles sur la situation

de l'espèce sauvage au Canada et peut inclure des connaissances autochtones et communautaires. Le COSEPAC réévalue les espèces tous les dix ans ou plus souvent s'il y a lieu. Il convient de noter que les rapports du COSEPAC, y compris les réévaluations, sont indépendants des autres travaux effectués dans le cadre de la LEP et ne tiennent pas compte des facteurs politiques, sociaux ou économiques.

Liste des espèces en péril au Canada

Le Canada applique un [processus en deux étapes](#) pour l'inscription des espèces en péril au Canada :

1. Évaluation scientifique : le COSEPAC évalue la situation des espèces sauvages.
Le COSEPAC évalue les espèces potentiellement en péril. Le comité prépare un rapport de statut et attribue l'une des sept catégories de risque : Disparue, Disparue du pays, En voie de disparition, Menacée, Préoccupante, Non en péril ou Données insuffisantes. Le COSEPAC examine la classification de chaque espèce en péril tous les 10 ans ou chaque fois qu'il y a lieu de croire que la situation d'une espèce a changé considérablement.
2. Décision d'inscription à la liste : Le COSEPAC conseille le gouvernement du Canada, qui prend la décision d'inscrire ou non l'espèce à la liste.

Les évaluations du COSEPAC sont fournies aux membres du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril ainsi qu'au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, qui recommande au gouverneur en conseil les espèces à ajouter à la [Liste des espèces en péril](#) (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. L'inscription à l'Annexe 1 met en vigueur les dispositions de la Loi.

Programmes de rétablissement et plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*

Pour les espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du pays qui sont inscrites à l'Annexe 1 de la LEP, un programme de rétablissement doit être préparé par le ministre compétent (Environnement et Changement climatique Canada, Agence Parcs Canada ou Pêches et Océans Canada, selon le cas). Pour les espèces inscrites en tant qu'espèces préoccupantes en vertu de la LEP, un plan de gestion doit être préparé. Les dispositions de la Loi entrent en vigueur lorsque des espèces sont ajoutées à l'Annexe 1 de la Loi. Voir les définitions des espèces en péril au Tableau 1.

Tableau 1. Définitions des espèces en péril

Espèce	Définitions
Espèce disparue du pays	Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage.
Espèce en voie de disparition	Espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.
Espèce menacée	Espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.
Espèce préoccupante	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces identifiées.

Source : *Loi sur les espèces en péril* (2022).

La [Loi sur les espèces en péril](#) permet au gouvernement d'adopter en tout ou en partie des programmes de rétablissement ou des plans de gestion préexistants (articles 44 et 69 de la LEP, respectivement) pour une espèce inscrite à l'Annexe 1, comme ceux élaborés par une province ou un territoire, s'ils satisfont aux exigences de la Loi pour le contenu.

Les programmes de rétablissement évaluent si le rétablissement est réalisable. Si le rétablissement est jugé réalisable, le programme de rétablissement doit traiter des menaces à la survie de l'espèce

identifiées par le COSEPAC, incluant toute perte de son habitat. Il doit également comporter d'autres éléments précis décrits à l'article 41 de la LEP, y compris les objectifs en matière de population et de répartition. Des espèces ou des écosystèmes concurrents peuvent partager un même programme de rétablissement, s'il y a lieu. Les programmes de rétablissement proposés doivent être inscrits au [Registre public des espèces en péril](#) dans l'année qui suit l'inscription de l'espèce à l'Annexe 1 de la LEP, pour les espèces en voie de disparition, et dans les deux ans suivant cette inscription, pour les espèces menacées ou disparues du pays. Un rapport sur la mise en œuvre du programme de rétablissement et les progrès vers l'atteinte de ses objectifs doit être produit et publié dans le registre public tous les 5 ans. Des plans d'action doivent être préparés pour appuyer la mise en œuvre des programmes de rétablissement. En général, les plans d'action décrivent les mesures spécifiques requises pour atteindre les objectifs du programme de rétablissement.

Les plans de gestion sont requis dans les trois ans suivant l'inscription d'une espèce à titre d'espèce préoccupante. Ces plans comprennent des mesures de conservation pour l'espèce visée et peuvent être préparés pour plusieurs espèces sauvages. La mise en œuvre des plans de gestion doit faire l'objet d'un suivi et un rapport d'évaluation de la mise en œuvre doit être publié dans le registre public tous les 5 ans.

Les programmes de rétablissement et les plans de gestion sont aussi variés que la biologie des espèces qu'ils concernent et les menaces qui pèsent sur elles. Les documents tiennent compte de l'abondance et de la répartition actuelle et passée de l'espèce, et recommandent des approches pour le rétablissement ou la conservation. Par exemple, l'objectif du programme de rétablissement pour le fissent appauvri est de maintenir les populations existantes grâce à la protection et à l'intendance de l'habitat, notamment en limitant l'accès aux sites à des fins récréatives. L'objectif de rétablissement provisoire pour la baleine noire de l'Atlantique Nord est d'avoir une tendance à la hausse de l'abondance sur trois générations (environ 60 ans), en réduisant la mortalité due aux collisions avec les navires, à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et à la dégradation de l'habitat.

Rapports sur les progrès de la *Loi sur les espèces en péril*

Si des renseignements plus récents en matière de population et de répartition étaient disponibles dans un [Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement](#) au lieu d'un rapport du COSEPAC, ces renseignements ont été utilisés dans l'indicateur. Ces rapports sur les progrès décrivent généralement les mesures prises en vue du rétablissement ou de la gestion et peuvent contenir ou non de l'information sur les tendances biologiques.

Méthodes

L'information sur les tendances en matière de population et de répartition de chaque espèce est comparée aux objectifs afin de déterminer si ces derniers sont en voie d'être atteints. Chaque espèce est classée dans l'une des quatre catégories selon qu'elle progresse vers l'atteinte des objectifs : affiche des progrès, n'affiche pas de progrès, preuves mitigées ou information insuffisante. L'indicateur compte le nombre d'espèces dans chacune des trois premières catégories.

Complément d'information

Sélection des espèces

Toutes les espèces pour lesquelles il existe des programmes de rétablissement ou des plans de gestion définitifs sont prises en considération; il s'agit d'espèces inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. Une espèce est incluse dans l'indicateur si elle répond aux critères suivants :

- Le rétablissement des espèces inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées doit être jugé réalisable
- Le programme de rétablissement ou le plan de gestion de l'espèce comprend des objectifs liés à la taille de la population, à sa répartition ou aux deux
- L'espèce a été réévaluée (évaluation du COSEPAC ou rapport sur les progrès de la mise en œuvre du document de rétablissement) depuis la publication du programme de rétablissement ou du plan de gestion définitif, afin que les tendances de la population et de la répartition puissent être comparées aux objectifs

- Des renseignements suffisants doivent être disponibles pour déterminer si les tendances de la population et de la répartition de l'espèce correspondent aux objectifs de rétablissement ou de gestion

Lorsqu'il faut préparer un programme de rétablissement pour les espèces en péril, il faut déterminer si le rétablissement est techniquement et biologiquement possible. Par exemple, il pourrait ne pas être possible de rétablir une espèce si son habitat n'est plus présent dans la nature. Le rétablissement des 10 espèces suivantes n'a pas été jugé réalisable : [alasmidonte naine](#), [baleine grise \(population de l'Atlantique\)](#), [cisco à museau court](#), [courlis esquimau](#), [crotale des bois](#), [iguane pygmée à cornes courtes](#), [morse de l'Atlantique \(population de l'Atlantique Nord-Ouest\)](#), [ptychomitre à feuilles incurvées](#), [tétrás des armoises de la sous-espèce *urophasianus*](#) et [spatulaire](#). Ainsi, aucun objectif de population ou de distribution n'a été établi pour ces espèces et elles n'ont pas été prises en compte dans cet indicateur.

Les 19 espèces suivantes ne sont pas prises en compte dans cet indicateur parce que leurs programmes de rétablissement ou les plans de gestion ne contiennent pas d'objectifs de population ou de répartition; ils contiennent des objectifs opérationnels, comme la vérification de la présence de l'espèce au Canada : [bleu insulaire](#), [bleu mélissa](#), [chabot de la chaîne côtière \(population *cultus*\)](#), [chabot du Columbia](#), [couleuvre à nez plat](#), [crapaud du Grand Bassin](#), [épilobe de Torrey](#), [escargot du Puget](#), [fabronie naine](#), [gravelier](#), [hétérodermie maritime](#), [hespérie Ottoé](#), [lutin givré](#), [mormon \(population des Prairies\)](#), [noyer cendré](#), [paruline de Kirtland](#), [puffin à pieds roses](#), [rainette grillon de Blanchard](#) et [scoulerie à feuilles marginées](#).

Dans le cas de 83 espèces, les données contenues dans les documents de réévaluation étaient insuffisantes pour évaluer si des progrès avaient été réalisés en vue de l'atteinte des objectifs. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le [tableau de données détaillées](#).

Catégorisation

Une comparaison a été faite entre les objectifs de rétablissement et les tendances des populations et de répartition qui se dégagent des données observées, en tenant compte autant que possible du temps écoulé entre la publication du document de rétablissement et la réévaluation, ainsi que de la biologie de l'espèce. À l'aide d'une approche fondée sur le poids de la preuve, les espèces ont été classées dans l'une des quatre catégories suivantes et la justification a été consignée :

1. Tendances de la population et de la répartition conformes aux objectifs (Affichent des progrès)
2. Tendances de la population et de la répartition non conformes aux objectifs, y compris les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin (N'affichent pas de progrès)
3. Certaines données suggèrent une amélioration des tendances, mais il y a aussi des preuves d'un déclin (Données mitigées).
4. Les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer les tendances de la population et de la répartition (Données insuffisantes pour déterminer les tendances).

L'indicateur permet de compter le nombre d'espèces dans chacune des 3 premières catégories. Les espèces de la quatrième catégorie ne sont pas incluses dans l'indicateur, car les données sont insuffisantes pour déterminer les tendances de la population et de la distribution de ces espèces. Si une espèce perd son statut d'espèce en péril parce qu'elle atteint ses objectifs de population et de répartition, elle sera classée « Affiche des progrès » dans l'indicateur et demeurera dans cette catégorie lors des mises à jour subséquentes de l'indicateur. Une espèce, la paruline à capuchon, a été retirée de l'Annexe 1 de la LEP en 2017 car elle n'était plus en péril; elle est inscrite dans la catégorie « Affiche des progrès » dans l'indicateur.

Changements récents

De nouveaux documents de rétablissement ont permis d'inclure d'autres espèces dans cet indicateur. Les documents peuvent être consultés dans le [Registre public des espèces en péril](#) ou en communiquant avec le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ([COSEPAC](#)).

La dernière mise à jour de l'indicateur a permis d'ajouter 13 espèces animales ([baleine boréale \[population des mers de Béring, des Tchoukches et de Beaufort\]](#), [couleuvre à queue fine](#), [couleuvre fauve de l'Est \[population](#)

[carolinienne](#), [couleuvre fauve de l'Est \[population des Grands Lacs et du Saint-Laurent\]](#), [gomphe ventru](#), [grenouille léopard \[population des Rocheuses\]](#), [loutre de mer](#), [martre d'Amérique \[population de Terre-Neuve\]](#), [moqueur des armoises](#), [noctuelle sombre des dunes](#), [requin gris](#), [tétràs des armoises de la sous-espèce *phaios*](#) et [vertigo à crêtes fines](#)), 3 espèces végétales ([cicutaire de Victorin](#), [gentiane de Victorin](#) et [isopyre à feuilles biternées](#)) ainsi qu'une espèce de lichen ([hypogymnie maritime](#)) à l'indicateur.

De plus, 21 espèces animales ([alasmidonte naine](#), [baleine grise \[population de l'Atlantique\]](#), [brochet vermiculé](#), [dard de sable \[populations de l'Ontario\]](#), [dard de sable \[populations du Québec\]](#), [épaulard \[population résidente du nord du Pacifique Nord-Est\]](#), [épaulard \[population résidente du sud du Pacifique Nord-Est\]](#), [fondule rayé](#), [méné camus](#), [méné d'argent de l'Ouest](#), [meunier tacheté](#), [milandre](#), [petit-bec](#), [pluvier montagnard](#), [putois d'Amérique](#), [rorqual bleu \[population du Pacifique\]](#), [rorqual boréal \[population du Pacifique\]](#), [rorqual commun \[population du Pacifique\]](#), [tétràs des armoises de la sous-espèce *urophasianus*](#), [tortue luth \[population de l'Atlantique\]](#), [tortue luth \[population du Pacifique\]](#)) et 1 mousse ([ptychomitre à feuilles incurvées](#)) qui étaient auparavant incluses dans l'indicateur ont été réévaluées.

Mises en garde et limites

Il faut du temps pour que la réponse d'une espèce aux mesures de gestion devienne apparente. Par exemple, une population d'insectes peut commencer à se rétablir en quelques années, alors qu'il faut parfois des décennies pour détecter les changements dans les populations d'arbres ou de baleines. Ainsi, les résultats de l'indicateur ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement jusqu'à ce qu'il se soit écoulé suffisamment de temps pour permettre aux espèces de se rétablir et pour recueillir assez d'information pour évaluer ce rétablissement.

Complément d'information

La couverture des espèces dans l'indicateur est étroite par rapport au nombre d'espèces sauvages évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en tant qu'espèces en péril, ou par rapport au nombre d'espèces en péril inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*.

Bien que l'indicateur utilise les meilleures informations disponibles, il ne correspond pas toujours avec précision à ce qui se retrouve dans les programmes de rétablissement ou les plans de gestion. L'évaluation des tendances des espèces peut inclure des données provenant de périodes de temps précédant l'achèvement des documents de rétablissement.

En choisissant de nouvelles espèces à évaluer, le COSEPAC accorde la priorité aux espèces les plus susceptibles de disparaître. Le COSEPAC a pour mandat de réévaluer les espèces à tous les 10 ans, ou plus souvent s'il y a lieu. Dans certaines circonstances, la réévaluation peut être retardée, ce qui entraîne une disponibilité inégale des données d'une espèce à l'autre.

Avec le temps, le nombre de documents de rétablissement finaux et le nombre d'espèces réévaluées par le COSEPAC augmenteront et les tendances deviendront plus significatives à mesure que les populations auront suffisamment de temps pour réagir.

Ressources

Références

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (2022) [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#). Consulté le 4 novembre 2022.

Gouvernement du Canada (2015) [Loi sur les espèces en péril](#). Consulté le 4 novembre 2022.

Gouvernement du Canada (2017) [Liste des espèces en péril : Annexe 1](#). Consulté le 4 novembre 2022.

Gouvernement du Canada (2019) [Espèces en péril : la loi, l'accord et les programmes de financement](#). 4 novembre 2022.

Gouvernement du Canada (2022) [Registre public des espèces en péril, Index des espèces de A à Z](#). Consulté le 4 novembre 2022.

Renseignements connexes

[Espèces aquatiques en péril](#)

[Espèces en péril](#)

[Fonds autochtone pour les espèces en péril](#)

[Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril](#)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces en péril, Canada, mai 2022

Progrès	Nombre d'espèces	Espèces (nom commun)
Affichent des progrès	62	<p>Animaux Albatros à queue courte; Arlequin plongeur (Population de l'Est); Baleine à bec commune (Population du plateau néo-écossais); Baleine boréale; Baleine noire de l'Atlantique Nord; Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>islandica</i>; Brochet vermiculé; Bruant des prés de la sous-espèce <i>princeps</i>; Chien de prairie; Corégone de l'Atlantique; Dard de sable (Populations du Québec); Engoulevent d'Amérique; Épaulard (Population migratrice de la côte Ouest); Épaulard (Population résidente du nord); Éperlan arc-en-ciel (Population d'individus de petite taille du lac Utopia); Épinoche à trois épines benthique du lac Paxton; Épinoche à trois épines benthique du ruisseau Vananda; Épinoche à trois épines limnétique du lac Paxton; Épinoche à trois épines limnétique du ruisseau Vananda; Épioblasme tricorne; Épioblasme ventrue; Faucon pèlerin <i>anatum/tundrius</i>; Fondule barré (Population de Terre-Neuve); Grue blanche; Hespérie du Sonora; Huître plate du Pacifique; Lampsile fasciolée; Lampsile jaune; Loup à tête large; Loup Atlantique; Loup tacheté; Loutre de mer; Martre d'Amérique (Population de Terre-Neuve); Méné d'argent de l'Ouest; Otarie de Steller; Paruline à capuchon; Paruline du Canada; Physe d'eau chaude; Physe des fontaines de Banff; Pipit de Sprague; Quiscale rouilleux; Renard véloce; Rorqual commun (Population de l'Atlantique); Rorqual commun (Population du Pacifique); Teigne du yucca; Tête carminée; Villeuse haricot</p> <p>Plantes vasculaires Aster d'Anticosti; Chimaphile maculée; Clèthre à feuilles d'aulne; Coréopsis rose; Dryoptéride côtière; Hydrocotyle à ombelle; Isoète de Bolander; Lupin élégant; Magnolia acuminé; Platanthère blanchâtre de l'Ouest; Stylophore à deux feuilles; Yucca glauque</p> <p>Mousse Andersonie charmante; Bartramie de Haller</p> <p>Lichen Sclérophore givré (Population de la Nouvelle-Écosse)</p>
Preuves mitigées	18	<p>Animaux Caribou des bois (Population des montagnes du Nord); Chevêche des terriers; Hespérie de Poweshiek; Moucherolle à côtés olive; Paruline hochequeue; Tortue mouchetée (Population de la Nouvelle-Écosse)</p> <p>Plantes vasculaires Airelle à longues étamines; Benoîte de Peck; Ciculaire de Victorin; Gentiane de Victorin; Lotier splendide; Ptéléa trifolié; Renoncule à feuilles d'alisme; Sabatie de Kennedy</p>

Progrès	Nombre d'espèces	Espèces (nom commun)
		<p>Mousse Entosthodon rouilleux; Fissident appauvri</p> <p>Lichen Érioderme boréal (Population boréale); Érioderme mou</p>
N'affichent pas de progrès	64	<p>Animaux Alouette hausse-col de la sous-espèce <i>strigata</i>; Bar rayé; Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i>; Bec-croisé des sapins de la sous-espèce <i>percna</i>; Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent); Bruant vespéral de la sous-espèce <i>affinis</i>; Caribou des bois (Population boréale); Caribou des bois (Population de la Gaspésie-Atlantique); Chouette tachetée de la sous-espèce <i>caurina</i>; Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est; Crapet sac-à-lait; Damier de Taylor; Épaulard (Population résidente du sud); Épinoche à trois épines benthique du lac Enos; Épinoche à trois épines limnétique du lac Enos; Fouille-roche gris; Grand iguane à petites cornes; Hélotin blanc satiné; Hermine de la sous-espèce <i>haidarum</i>; Hespérie du Dakota; Hibou des marais; Marbré insulaire; Méné à grandes écailles, Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent; Mouette rosée; Mulette du Necture; Obovarie ronde; Ormeau nordique; Paruline orangée; Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i>; Petite Nyctale de la sous-espèce <i>brooksi</i>; Pigeon à queue barrée; Plectrophane à ventre noir; Plectrophane de McCown; Pleurobème écarlate; Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>circumcinctus</i>; Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>melodus</i>; Ptychobranche réniforme; Putois d'Amérique; Rat kangourou d'Ord; Saumon atlantique (Populations de l'intérieur de la baie de Fundy); Scinque pentaligne, Population carolinienne; Sterne de Dougall; Tétras des armoises de la sous-espèce <i>urophasianus</i>; Tortue luth (Population de l'Atlantique); Tortue luth (Population du Pacifique); Truite fardée versant de l'ouest (Population de l'Alberta)</p> <p>Plantes vasculaires Abronie rose; Aster rigide; Balsamorhize à feuilles deltoïdes; Braya de Fernald; Carex des sables; Carmantine d'Amérique; Castilléjie dorée; Isotrie fausse-médéole; Lophiolie dorée; Mûrier rouge; Pédiculaire de Furbish; Psilocarpe élevé; Sanicle patte-d'ours; Violette jaune des monts de la sous-espèce <i>praemorsa</i></p> <p>Mousse Bryum de Porsild</p> <p>Lichen Érioderme boréal (Population de l'Atlantique); Leptoge des terrains inondés; Néphrome cryptique</p>

Remarque : En plus des 144 espèces considérées dans la figure, il y a également 83 espèces avec des objectifs de population et de distribution dont les réévaluations ne contenaient pas assez d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données suggérant une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces disparues du pays, menacées ou en voie de disparition, Canada, mai 2022

Progrès	Nombre d'espèces	Espèces (nom commun)
Affichent des progrès	41	<p>Animaux Albatros à queue courte; Baleine à bec commune (Population du plateau néo-écossais); Baleine noire de l'Atlantique Nord; Chien de prairie; Corégone de l'Atlantique; Dard de sable (Populations du Québec); Engoulevent d'Amérique; Épaulard (Population migratrice de la côte Ouest); Épaulard (Population résidente du nord); Éperlan arc-en-ciel (Population d'individus de petite taille du lac Utopia); Épinoche à trois épines benthique du lac Paxton; Épinoche à trois épines benthique du ruisseau Vananda; Épinoche à trois épines limnétique du lac Paxton; Épinoche à trois épines limnétique du ruisseau Vananda; Épioblasme tricorne; Épioblasme ventrue; Grue blanche; Loup à tête large; Loup tacheté; Martre d'Amérique (Population de Terre-Neuve); Méné d'argent de l'Ouest; Paruline du Canada; Physe d'eau chaude; Physe des fontaines de Banff; Pipit de Sprague; Renard véloce; Rorqual commun (Population du Pacifique); Teigne du yucca; Tête carminée; Villeuse haricot</p> <p>Plantes vasculaires Chimaphile maculée; Clêthre à feuilles d'aulne; Coréopsis rose; Isoète de Bolander; Lupin élégant; Magnolia acuminé; Platanthère blanchâtre de l'Ouest; Stylophore à deux feuilles; Yucca glauque</p> <p>Mousse Andersonie charmante; Bartramie de Haller</p>
Preuves mitigées	14	<p>Animaux Chevêche des terriers; Hespérie de Poweshiek; Moucherolle à côtés olive; Paruline hochequeue; Tortue mouchetée (Population de la Nouvelle-Écosse)</p> <p>Plantes vasculaires Airelle à longues étamines; Benoîte de Peck; Gentiane de Victorin; Lotier splendide; Renoncule à feuilles d'alisme; Sabatie de Kennedy</p> <p>Mousse Entosthodon rouilleux; Fissident appauvri</p> <p>Lichen Érioderme mou</p>

Progrès	Nombre d'espèces	Espèces (nom commun)
N'affichent pas de progrès	56	<p>Animaux Alouette hausse-col de la sous-espèce <i>strigata</i>; Bar rayé; Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i>; Bec-croisé des sapins de la sous-espèce <i>percna</i>; Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent); Bruant vespéral de la sous-espèce <i>affinis</i>; Caribou des bois (Population boréale); Caribou des bois (Population de la Gaspésie-Atlantique); Chouette tachetée de la sous-espèce <i>caurina</i>; Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est; Damier de Taylor; Épaulard (Population résidente du sud); Épinoche à trois épines benthique du lac Enos; Épinoche à trois épines limnétique du lac Enos; Fougère-roche gris; Grand iguane à petites cornes; Héliotie blanc satiné; Hermine de la sous-espèce <i>haidarum</i>; Hespérie du Dakota; Marbré insulaire; Méné à grandes écailles, Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent; Mouette rosée; Mulette du Necture; Obovarie ronde; Ormeau nordique; Paruline orangée; Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i>; Petite Nyctale de la sous-espèce <i>brooksi</i>; Plectrophane à ventre noir; Plectrophane de McCown; Pleurobème écarlate; Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>circumcinctus</i>; Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>melodus</i>; Ptychobranche réniforme; Putois d'Amérique; Rat kangourou d'Ord; Saumon atlantique (Populations de l'intérieur de la baie de Fundy); Scinque pentaligne, Population carolinienne; Sterne de Dougall; Tétrras des armoises de la sous-espèce <i>urophasianus</i>; Tortue luth (Population de l'Atlantique); Tortue luth (Population du Pacifique); Truite fardée versant de l'ouest (Population de l'Alberta)</p> <p>Plantes vasculaires Abronie rose; Balsamorhizé à feuilles deltoïdes; Braya de Fernald; Carmantine d'Amérique; Castilléje dorée; Isotrie fausse-médéole; Mûrier rouge; Pédiculaire de Furbish; Psilocarpe élevé; Sanicle patte-d'ours; Violette jaune des monts de la sous-espèce <i>praemorsa</i></p> <p>Mousse Bryum de Porsild</p> <p>Lichen Érioderme boréal (Population de l'Atlantique)</p>

Remarque: En plus des 111 espèces considérées dans la figure, il y a également 45 espèces en voie de disparition, menacées et disparues du pays dont les objectifs de population et de distribution ont fait l'objet de réévaluations qui ne contenaient pas suffisamment d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données suggérant une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs de population et de répartition des populations d'espèces préoccupantes, Canada, mai 2022

Progrès	Nombre d'espèces	Espèces (nom commun)
Affichent des progrès	19	<p>Animaux Arlequin plongeur (Population de l'Est); Baleine boréale; Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>islandica</i>; Brochet vermiculé; Bruant des prés de la sous-espèce <i>princeps</i>; Faucon pèlerin <i>anatum/tundrius</i>; Fondule barré (Population de Terre-Neuve); Huître plate du Pacifique; Lampsile fasciolée; Lampsile jaune; Loup Atlantique; Loutre de mer; Otarie de Steller; Quiscale rouilleux; Rorqual commun (Population de l'Atlantique)</p> <p>Plantes vasculaires Aster d'Anticosti; Dryoptéride côtière; Hydrocotyle à ombelle</p> <p>Lichen Sclérophore givré (Population de la Nouvelle-Écosse)</p>
Preuves mitigées	4	<p>Animaux Caribou des bois (Population des montagnes du Nord)</p> <p>Plantes vasculaires Cicutaire de Victorin; Ptéléa trifolié</p> <p>Lichen Érioderme boréal (Population boréale)</p>
N'affichent pas de progrès	8	<p>Animaux Crapet sac-à-lait; Hibou des marais; Pigeon à queue barrée</p> <p>Plantes vasculaires Aster rigide; Carex des sables; Lophiolie dorée</p> <p>Lichen Leptoge des terrains inondés; Néphrome cryptique</p>

Remarque : En plus des 31 espèces considérées dans la figure, il y a également 31 espèces préoccupantes ayant des objectifs de population et de distribution dont les réévaluations ne contenaient pas suffisamment d'informations pour déterminer les tendances. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le [tableau de données détaillées](#). Le terme « preuves mitigées » signifie qu'il existe des signes de déclin accompagnés de données suggérant une amélioration des tendances. Le terme « n'affichent pas de progrès » inclut les espèces stables en dessous de leurs objectifs et les espèces en déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2022).

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage Édifice Fontaine

200 boul. Sacré-Coeur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 Courriel :
ec.enviroinfo.ec@canada.ca